



BASSINS

Informations Conseil Communal 4 mai 2021

Wifi 1 : SALLE_GYM_BASSINS_BACK

PWD : BoisSuisse2015

Wifi 2 : SALLE_GYM_BASSINS_FRONT

PWD : BoisSuisse2015

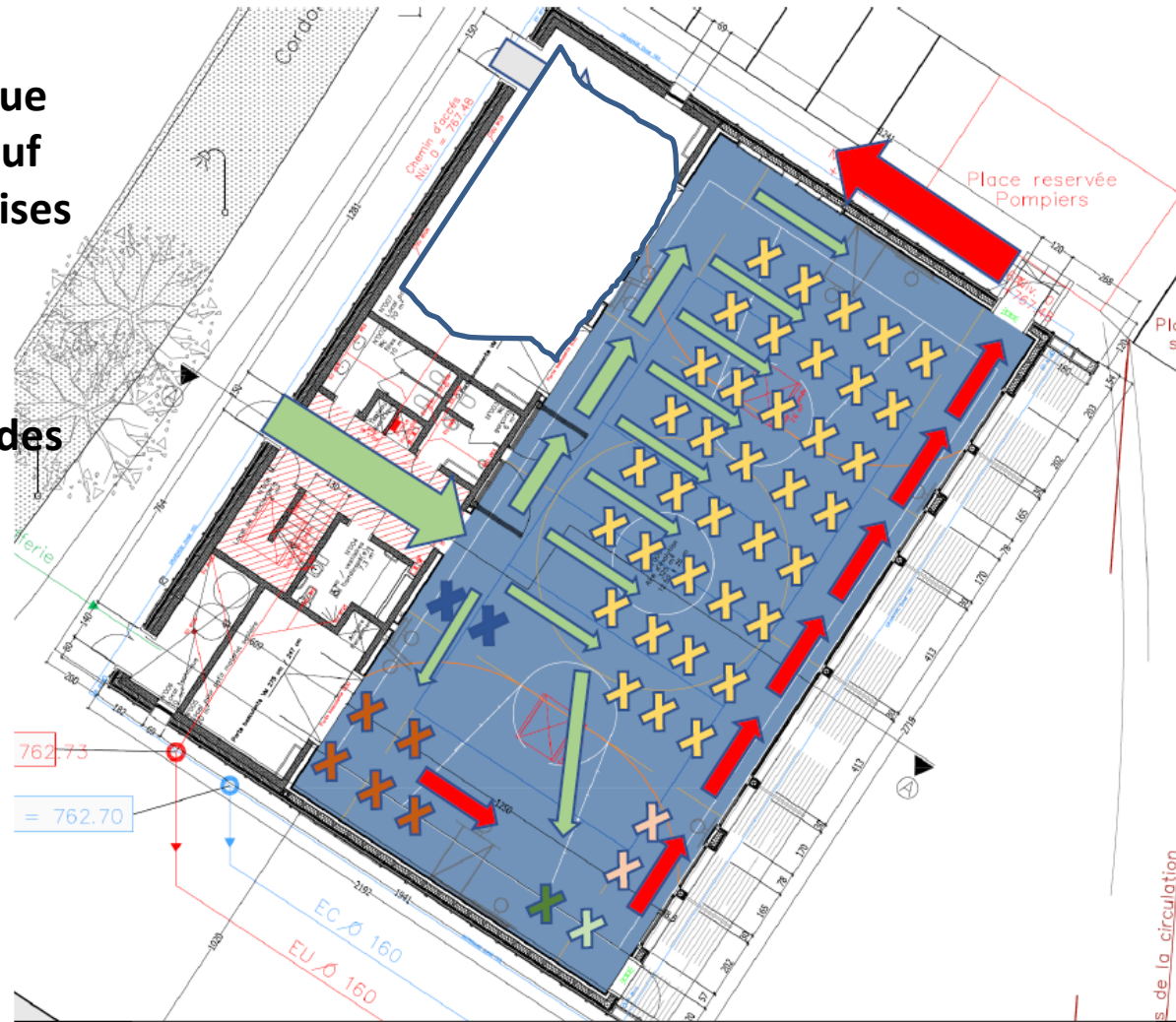


BASSINS

Plan Covid-19 salle polyvalente

**Port du masque
obligatoire sauf
lors de vos prises
de parole**

**Désinfectant des
mains**





BASSINS

Alpages

- Baux signés pour 12 ans
- Dossier répartition 2015 clos avec décision du tribunal favorable à la Municipalité
- Convention interne entre les membres sur 6 ans
- Méthode de répartition adaptées entre les membres



BASSINS

Harmonie des alpages

- Adhésion à l'association «Harmonie d'alpages» en relation avec le PDRA.

But :

- Financement fédéral sur les réalisations du patrimoine inclus dans le PDRA



BASSINS

Harmonie des alpages

- Le PDRA de l'Ouest vaudois a reçu en juin 2020, un préavis positif de l'Office fédéral de l'Agriculture. La préparation de la convention financière entre le PDRA Ouest vaudois, le Canton et la Confédération est en cours, il prévoit environ 21 millions de francs d'investissements dont 5.8 millions pour le projet Harmonie d'alpage, regroupant 10 chalets d'alpages dont les Pralets, la Bassine et la Chaumette pour environ 1.1 millions CHF.



BASSINS

Réseau d'eau

- Auto-contrôle avec convention signée en fonction des nouvelles directives
- Campagne d'analyses d'eau renforcée
- Réparation urgente des équipements informatiques des stations (voir communications obsolescence des logiciels du 12.12.20)



BASSINS

Ecole

Une conception de votre Groupement forestier



3.5 m³ de bois communal utilisé
C'est 3.5 tonnes de CO₂ Stockés

C'est l'équivalent de



1 passager

3 vols aller simple Genève – New-York
(source : myclimate.org)

Délai de mise en place au 21 mai



BASSINS

Ecole peinture parois bois couvert

Client : 00001363

Chantier : VOIRIE

23 JAN. 2021

Le Syndic : _____
La Secrétaire : _____

Nyon, le 31/12/2020
Expédié le 08/01/2021

Page 1/3

| Désignation | Unité | Quantité | Prix | Rabais | Montant |
|-------------|-------|----------|------|--------|---------|
|-------------|-------|----------|------|--------|---------|

BL N° 05114034 du 23/12/2020 - Prélevé par vos soins à notre dépôt

Interlocuteur : Mme Linder

Offre N° 07409160 du 02/12/20

20 M2

| | | | | | |
|--|-----------|-----------------------------|-------|-------|--------|
| Email Ruco RUCOCRYL 550 base TR 4,5 kg | Kilo (s) | 22.50 (Soit 5 Bidon (s)) | 22.66 | 20.00 | 407.90 |
| Teintage eau groupe III TEINTE : ROUGE TEINTE : ORANGE TEINTE : JAUNE TEINTE : NOIR TEINTE : VIOLET | Litre (s) | 22.50 | 9.05 | | 203.65 |



BASSINS

Ecole jeux préau mai 2021





BASSINS

Ecole Tableaux Blancs Interactifs 2021





BASSINS

Ecole parking enseignant-e-s





BASSINS

Sécurité routière – Abri bus





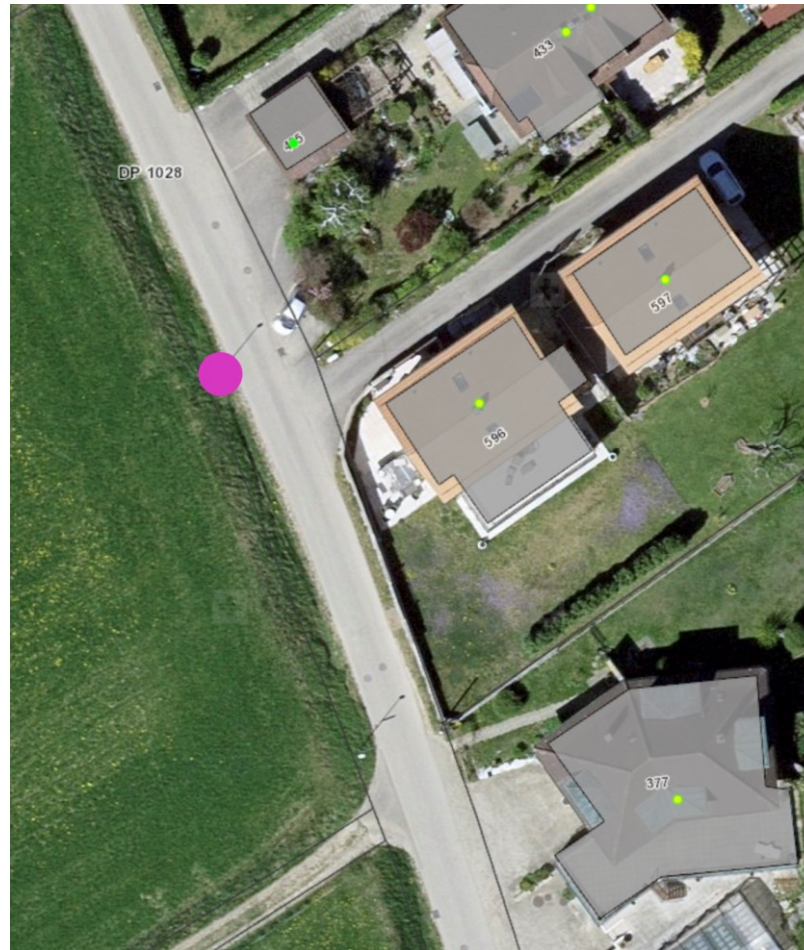
Sécurité routière - Battoir





BASSINS

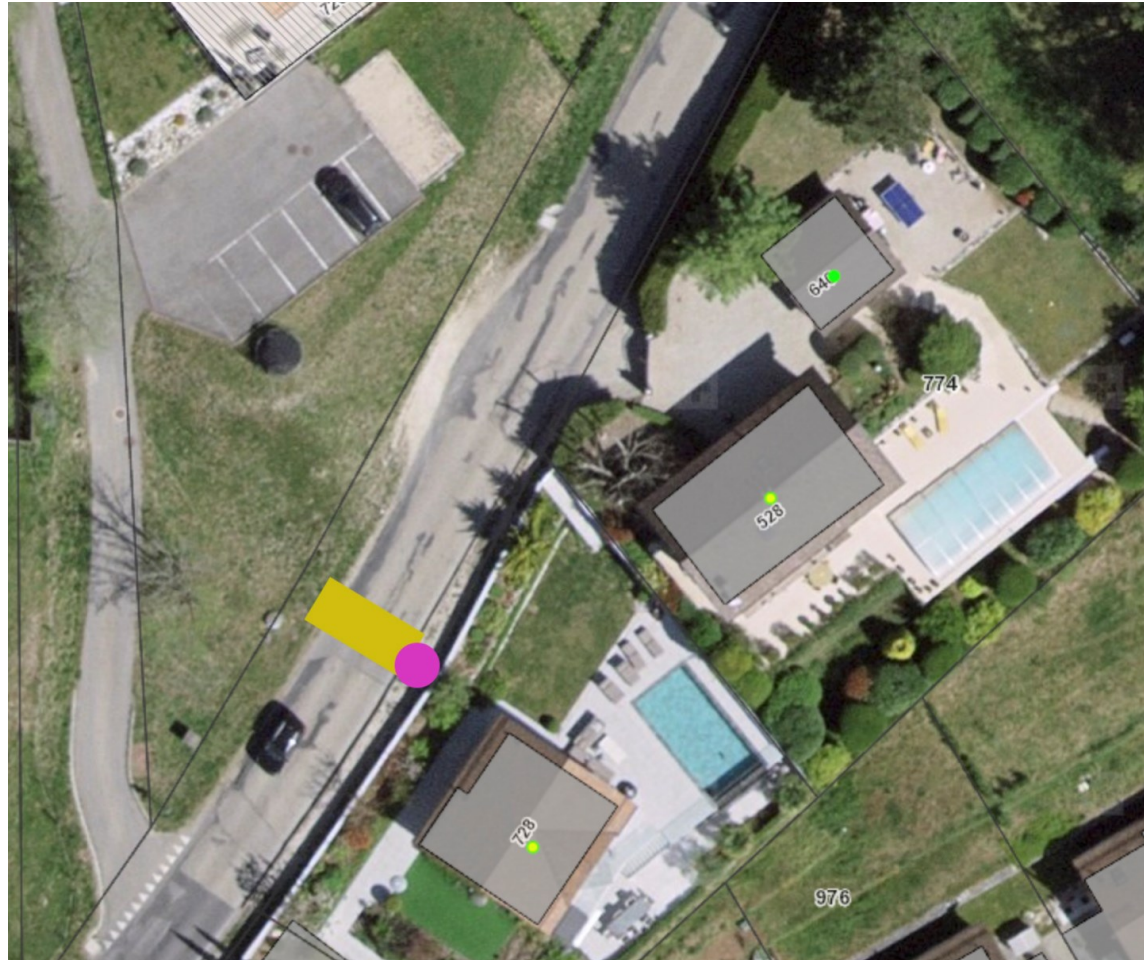
Sécurité routière - Pelaz





BASSINS

Sécurité routière - Châtelard





BASSINS

Piscine dans la ligne de décembre 2020

Le Conservateur du registre foncier est requis de radier l'inscription suivante :

Droit à radier : DDP Superficie - DDP, jusqu'au 06.04.2056

Inscrit le 19 avril 2006 sous N° ID.012-2008/587 Commune de Bassins

en faveur de : 948

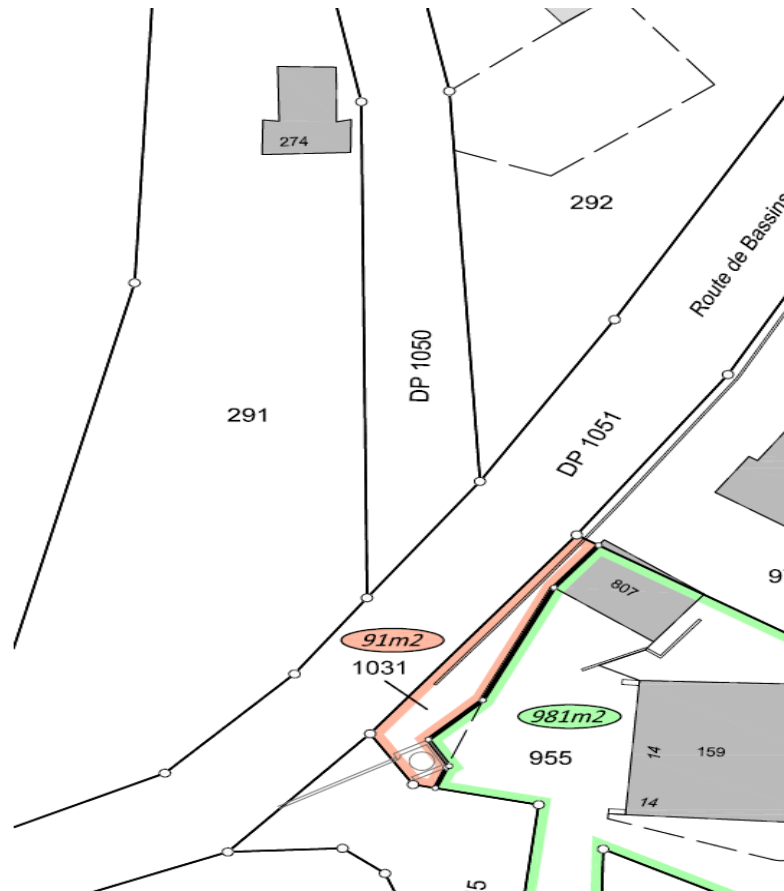
Parcelle(s) grevée(s) : 528

Nyon, le 30 avril 2021



BASSINS

Don Molok Châtelard 91 m²





BASSINS

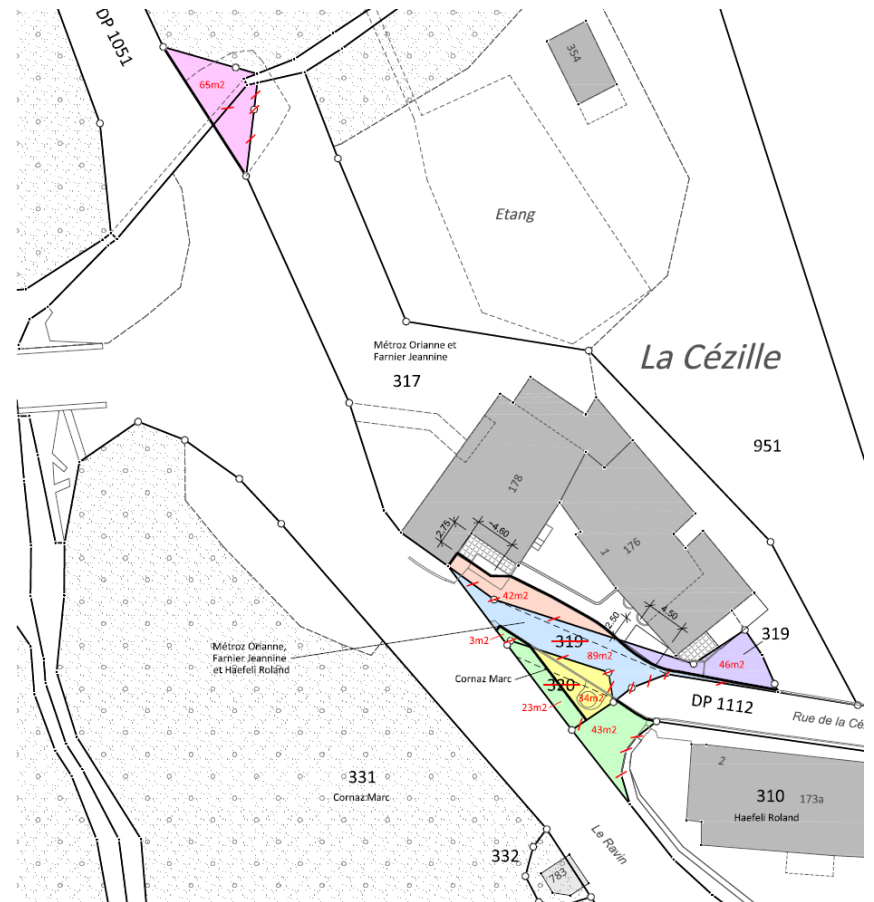
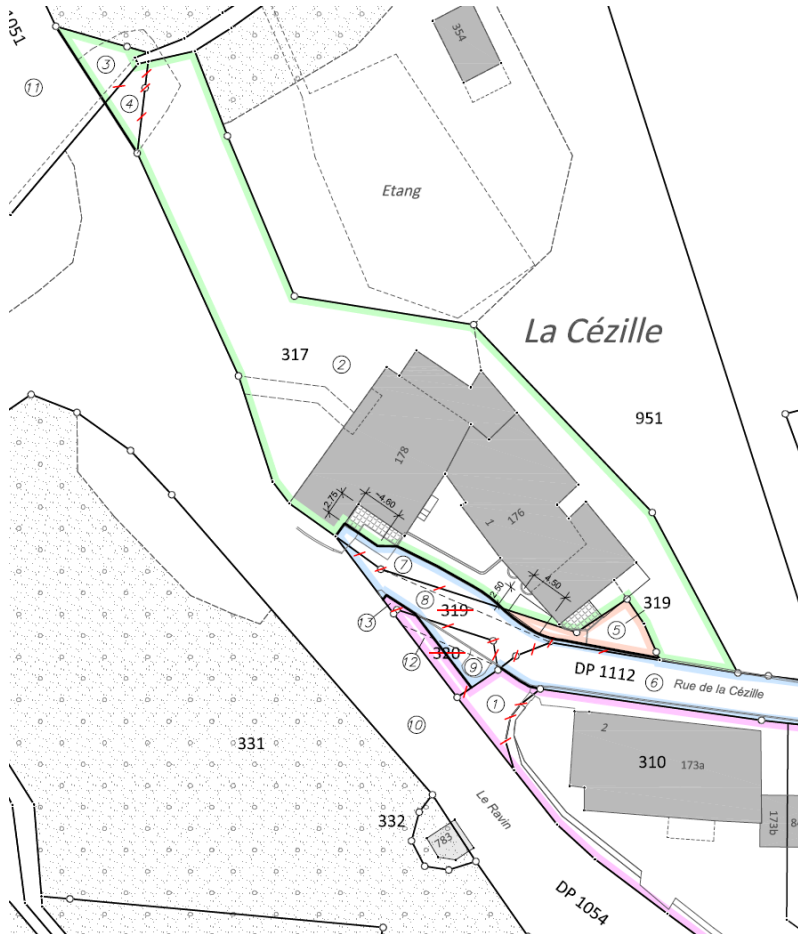
Parking – Cézille - Forêt





BASSINS

Dé et re-cadastration Cézille





BASSINS

Rail-Bus



Bassins remet son Rail-Bus en route

La commune offre à ses habitants la possibilité de réserver une navette pour rejoindre la station excentrée du...

🕒 03.05.2021, 17:00

PREMIUM

Infos pratiques

Contact pour réserver la navette: 022 366 23 22 ou
079 376 49 58.



BASSINS

CoVid - 19



- Aide aux commerces locaux
- Les excellents résultats des comptes communaux, en cours de bouclage, permettent de prévoir un fonds de solidarité pour nos entreprises du secteur alimentaire et de la restauration.
- C'est pour marquer notre soutien aux commerces locaux que nous allons allouer à chaque habitant de Bassins un bon de 10 CHF
- Auberge de la Couronne, Pizzeria de la Cézille, Polopizza, Epicerie C'est Patou, Boulangerie – épicerie La Ferme, Distillerie de Bassins, Harmonia, coiffure Lollipop.



BASSINS

Erreur de plume Règlement EU-EC

| | Texte transmis au CC | Texte amendé au CC | Texte transmis au Conseil d'Etat | Date |
|----|--|--|--|--------|
| 19 | Art.8 Taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs | Art.8 Taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs | Art.8 Taxe annuelle d'épuration et d'entretien des collecteurs | mars.2 |
| | Il est perçu du propriétaire : | Il est perçu du propriétaire : | Il est perçu du propriétaire : | |
| | Taxe unique de raccordement eaux usées EU de maximum Fr. 60.00 par mètre carré de surface brute utile aux planchers. | Taxe unique de raccordement eaux usées EU de maximum Fr. 30.00 par mètre carré de surface brute utile aux planchers. | Taxe unique de raccordement eaux usées EU de maximum Fr. 30.00 par mètre carré de surface brute utile aux planchers. | |
| | Taxe unique de raccordement eaux claires EC de maximum Fr. 60.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie). | Taxe unique de raccordement eaux claires EC de maximum Fr. 21.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie). | Taxe unique de raccordement eaux claires EC de maximum Fr. 21.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie). | |
| | Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU de maximum Fr. 2.00 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie). | Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface brute utile aux planchers. | Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie). | |
| | d. Taxe annuelle d'entretien des canalisations EC de maximum Fr. 2.00 par mètre carré de surface imperméable. | d. Taxe annuelle d'entretien des canalisations EC de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface imperméable. | d. Taxe annuelle d'entretien des canalisations EC de maximum Fr. 1.50 par mètre carré de surface imperméable. | |
| | e. Taxe annuelle d'épuration de maximum Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée. | e. Taxe annuelle d'épuration de maximum Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée. | e. Taxe annuelle d'épuration de maximum Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée. | |
| | 13.19-1 en pdf | | \\Règlement_Eaux-Micropolluants.docx | |



BASSINS

Erreur de plume Règlement EU-EC

| | | Montant total contesté |
|-----------------------------------|---|------------------------|
| Nombre de recours | 4 | |
| Principe du règlement m2 - m3 | 1 | 260.00 |
| Surface EC uniquement puits perdu | 1 | 156.90 |
| Surface EU et EC puits perdu | 1 | 570.00 |
| Surface EU uniquement | 1 | 108.55 |
| TOTAL | | 1095.45 |



BASSINS

Prochains débats

- Parking souterrain Couronne décembre ou mars ou pas, remise à l'enquête d'abord
- Règlement émoluments en matière de constructions **décembre 2020** ou mars 2021 voir STI
- **Comptes 2020 juin 2021**

En rouge déjà annoncé



Parking sous-terrain et chaufferie

Décision du Tribunal tombée ce jour 4.5.2021

La Municipalité n'a pas pris de position au sujet de l'annulation du permis de construire délivré si ce n'est que :

La Municipalité doit s'acquitter de 2'000 CHF

La décision communiquée définit clairement qui a qualité pour recourir, faute d'une proximité suffisante avec la parcelle 82 en litige.



BASSINS

Parking sous-terrain et chaufferie

La CDAP rappelle la jurisprudence relative aux deux buts de l'enquête publique et relève notamment qu'une modification d'un projet déjà mis à l'enquête publique n'a pas forcément pour conséquence une nouvelle enquête publique, mais dans certaines circonstances seulement une enquête complémentaire.

C'est ce que nous avons imaginé au vu de l'urgence de chauffer et de garer les véhicules des constructions du centre du village.



BASSINS

Parking sous-terrain et chaufferie

C'est ce que nous avons imaginé au vu de l'urgence de chauffer et de garer les véhicules des constructions du centre du village.

Il y aura forcément une nouvelle mise à l'enquête pour les objets chaufferie et parking afin de respecter les permis de construire et les engagements financiers des constructeurs.



BASSINS

Préavis



BASSINS

Préavis 01/21 ORPC

LISTE DES VOIX EXPRIMÉES PAR LES 47 COMMUNES DU DISTRICT

| Population au 31 décembre 2020 | | | | | | | |
|---------------------------------|--------------|-------------------------|------------------------|--------------------|--------------|---|---------------|
| N° | Communes | Délégué Municipalité | Délégué Conseil C/G | Densité population | Voix de base | Voix sup. / 1000 hab./ ou fraction de 1000 | Total de voix |
| Représentation | | | | | | | |
| Délégué CC/CG max. 50% des voix | | | | | | | |
| 5703 | Bassins | 1 | 1 | 1 475 | 1 | 2 | 3 |
| 5704 | Begnins | 1 | 1 | 1 928 | 1 | 2 | 3 |
| 5705 | Bogis-Bossey | 1 | 1 | 835 | 1 | 1 | 2 |
| 5706 | Borex | 1 | 1 | 1 157 | 1 | 2 | 3 |
| 5852 | Bursinel | 1 | 1 | 491 | 1 | 1 | 2 |
| 5853 | Bursins | 1 | 1 | 773 | 1 | 1 | 2 |
| 5854 | Burtigny | 1 | 1 | 404 | 1 | 1 | 2 |
| 5721 | Gland | 1 | 1 | 13 243 | 1 | 14 | 15 |
| 5722 | Grens | 1 | 1 | 405 | 1 | 1 | 2 |
| 5429 | Longirod | 1 | 1 | 494 | 1 | 1 | 2 |
| 5858 | Luins | 1 | 1 | 619 | 1 | 1 | 2 |
| 5430 | Marchissy | 1 | 1 | 481 | 1 | 1 | 2 |
| 5724 | Nyon | 1 | 1 | 21 743 | 1 | 14 (max) | 15 |
| 5861 | Rolle | 1 | 1 | 6 259 | 1 | 7 | 8 |
| TOTAL | | 47 | 47 | 103 219 | 47 | 107 | 168 |



BASSINS

Préavis



BASSINS

Préavis 02/21 AISE STATUTS uniquement

Article 2

Buts principaux (art. 27 à 30 LEO)

L'AISE poursuit deux buts principaux.

L'AISE exerce en premier lieu les compétences et assume les tâches dévolues aux Communes en lien avec l'enseignement obligatoire des enfants domiciliés sur le territoire des Communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011 et de son règlement d'application du 2 juillet 2012 (RLEO).

L'AISE pourvoit également à l'éducation physique et au sport conformément à la loi sur l'éducation physique et le sport du 18 décembre 2012 (LEPS).

L'AISE peut avoir pour but optionnel de pourvoir à l'accueil parascolaire tel que défini par la LAJE. Les Communes signataires de ce but optionnel et ses modalités, seront identifiées par une annexe aux statuts de notre Association.



BASSINS

Préavis 02/21 AISE STATUTS uniquement

Article 27

Mise à disposition des locaux et installations sportives

Les Communes associées mettent à disposition de l'AISE, dans les bâtiments leur appartenant, des classes répondant en principe aux normes ainsi que les locaux et installations sportives nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

Lors de la mise à disposition de classes et locaux d'enseignement par une commune, celle-ci est indemnisée en vue de couvrir ses charges qui comprennent les loyers financiers (amortissement et intérêts) et les loyers d'entretien des bâtiments et des installations sportives scolaires.

L'indemnisation intervient conformément au règlement interne des loyers.



BASSINS

Préavis



BASSINS

Préavis 02/21

aise | association intercommunale scolaire de l'esplanade
Baignes - Bassins - Burtigny - Coinsins - Duillier - Le Vaud - Longirod - Marchisy - Saint-George - Vich

Impact financier avec nouveau règlement bâtiment et loyers

| | Statuts actuels avec annexes A et B | | | Avec nouveaux statuts et règlement GYM 26 % et piscine 7,5 % | | | |
|---------------|-------------------------------------|------------------|---------------|---|------------------|------------------|----------|
| | A encaisser arrondi | A payer arrondi | Solde arrondi | A encaisser arrondi | A payer arrondi | Solde arrondi | |
| Bassins | 222 463 | 306 932 | -84 469 | Bassins | 436 700 | 413 499 | 23 201 |
| BE Esplanade | 1 022 479 | | | BE Secondaire | 1 021 675 | | |
| BE restaurant | 176 550 | | | | | | |
| BE primaire | 220 064 | 427 512 | 991 581 | BE primaire | 458 095 | 575 945 | 903 825 |
| Burtigny | | 87 914 | -87 914 | Burtigny | | 118 438 | -118 438 |
| Coinsins | 107 447 | 109 618 | -2 171 | Coinsins | 188 127 | 147 678 | 40 449 |
| Duillier | 96 938 | 237 434 | -140 495 | Duillier | 146 635 | 319 871 | -173 236 |
| Le Vaud | 133 610 | 328 855 | -195 245 | Le Vaud | 338 976 | 443 034 | -104 059 |
| Longirod | | 109 618 | -109 618 | Longirod | | 147 678 | -147 678 |
| Marchissy | | 109 618 | -109 618 | Marchissy | | 147 678 | -147 678 |
| St-George | 101 106 | 237 434 | -136 327 | St-George | 181 268 | 319 871 | -138 602 |
| Vich | 111 711 | 237 434 | -125 722 | Vich | 182 087 | 319 871 | -137 784 |
| Total | 2 192 369 | 2 192 369 | 0 | Total | 2 953 563 | 2 953 563 | 0 |



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- **Piscine**
- **31.3.2021 fin de la SA au 30.4.2021**



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- **Piscine**
- **DDP de 2006 en cas de faillite retour à la commune**



BASSINS

Préavis 14/20

Si le superficiaire tombe en faillite, la Commune aura également la faculté de provoquer, avec l'accord de la masse en faillite, le retour anticipé de la construction moyennant le versement de l'indemnité prévue au présent article. _____

Le droit de superficie ne sera transféré à la Commune que si l'indemnité a été versée ou garantie. _____

VIII. Retour de la construction en cas d'extinction du droit de superficie à l'échéance _____



BASSINS

Préavis 14/20

décide

d'accepter le cautionnement de 4'100'000 CHF par la commune de Bassins au profit de la piscine de Bassins S.A.

- a) en donnant mandat au conseil d'administration de trouver la meilleure solution financière,
- b) en demandant à la municipalité d'informer la commission de gestion du conseil communal de Bassins sur l'état de l'emprunt,

et d'accepter également l'entrée en force du droit de superficie et de la gestion séparée de l'objet "piscine" au profit de la société anonyme Piscine de Bassins S.A.

La Présidente:

Odile Hausser

CONSEIL COMMUNAL
BASSINS

La secrétaire:

Natahlie Guignard Pidoux



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

**Révision des comptes
contraire à la CoGEs**



BASSINS

Préavis 14/20

1^{er} amendement

14.318.01 - Révision des comptes

Augmentation de la charge de CHF 13'000 à CHF 20'000, pour prendre en compte les audits à réaliser.

Extraits du rapport sur préavis n° 08/20 (comptes 2019) :

- Rubrique 14.318.01 Révision des comptes

Le budget 2019 prévoyait un montant pour un audit. Nous avons noté que la fiduciaire Favre a reçu le mandat pour le réaliser en 2 étapes : une 1ère liée au départ de Mme Liliane Malherbe à la retraite, une 2ème liée au changement de législature en 2021.

3. *Est-ce que la commission des finances a fixé d'autres critères permettant de justifier le surcoût de l'audit à l'heure où il est demandé à la Municipalité de faire des économies ?*
4. *Est-ce que la commission se souvient que le budget 2020 a déjà inclus l'audit et que le travail des 6 mois de 2021 ne nécessitera pas un surcoût par rapport à notre budget ?*
5. *Si oui, quelle est votre référence pour justifier une augmentation de cette rubrique ?*



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- **Frais avocats**
- **Contraire aux demandes de la CoGes**



BASSINS

2^{ème} amendement

14.318.05 - Frais de notaire, avocats

Augmentation de la charge de CHF 20'000 à CHF 30'000, au vu de la charge des années précédentes et des dossiers en cours.

1



BASSINS

6. *Est-ce que la commission des finances peut donner ses critères pour établir le montant de cet amendement ?*
7. *Quelles sont les raisons qui ont poussé la CoFin a déposé cet amendement sans poser une question à ce sujet à la Municipalité avant de transmettre le rapport ?*



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- **Amortissements écoles**



BASSINS

Préavis 14/20

4^{ème} amendement

51.331 - Amortissement écoles

Diminution de la charge de CHF 165'645 à CHF 155'645

Cette ligne regroupe désormais ce qui figurait sous 35.331, 35.331.3, 35.331.5 et 51.331

Le total étant de CHF 155'645 et non de CHF 165'645

Une simple question transmise à la Municipalité avant le 23.11.20 aurait permis de lever le doute sur cet écart de 10'000 CHF.

Certes il est fait mention les montants des rubriques 35 transférées au compte 51 mais nous avons augmenté le montant des amortissements de la rubrique 51.

Vous n'êtes pas sans le savoir (on en a parlé) que les statuts de l'association scolaire sont à bouts touchants. La volonté des communes et du Canton de valider les statuts pour la nouvelle législature.

Ces statuts revoient la question des loyers en lien avec le montant des emprunts et des amortissements à respecter pour établir une référence entre les communes et un plan de charges financières pour les communes.



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- **Piscine 80'000**



BASSINS

Préavis 14/20

6^{ème} amendement

La Municipalité désire ouvrir la discussion de la manière suivante. La convention doit être appliquée dans tous les cas de figure.

L'amendement proposé est le suivant :

**51.352.5 - Retour part scolaire Piscine de Bassins S.A.
Augmentation de la charge de CHF 0 à CHF 80'000**

En cas d'acceptation du 5^{ème} amendement, prise en compte de la convention entre la commune de Bassins et Piscine de Bassins SA (Utilisation de la piscine par l'AISE).

La volonté de la Municipalité consiste à répondre aux demandes vieilles de 5 ans, d'avoir une information financière au sujet de la piscine.

Nous avons de la peine à comprendre le maintien de l'amendement à la rubrique 51.352.5 alors que nous avons préparé la transparence pour les installations sportives et scolaires vis-à-vis de l'association scolaire et la population.

- 13. Quelles sont les raisons de reprendre la rubrique 51.352.5 dans l'école alors que la création d'une rubrique dans 511.352.5 est d'une cohérence totale à la reprise un jour proche de la reprise de la piscine par la commune ?*



BASSINS

Préavis 14/20

La Municipalité demande d'accepter le préavis 14/20 sans amendement pour les raisons suivantes :

- **commentaires**



BASSINS

Préavis 14/20

Vous écrivez ceci à la page 1/5 :

Nous regrettons de plus que :

- des questions restent sans réponses,
- des réponses faites s'avèrent par la suite être fausses ou incomplètes.

1. *Quelles sont les questions restant sans réponse ?*
2. *Quelles sont les réponses fausses et/ou incomplètes ?*

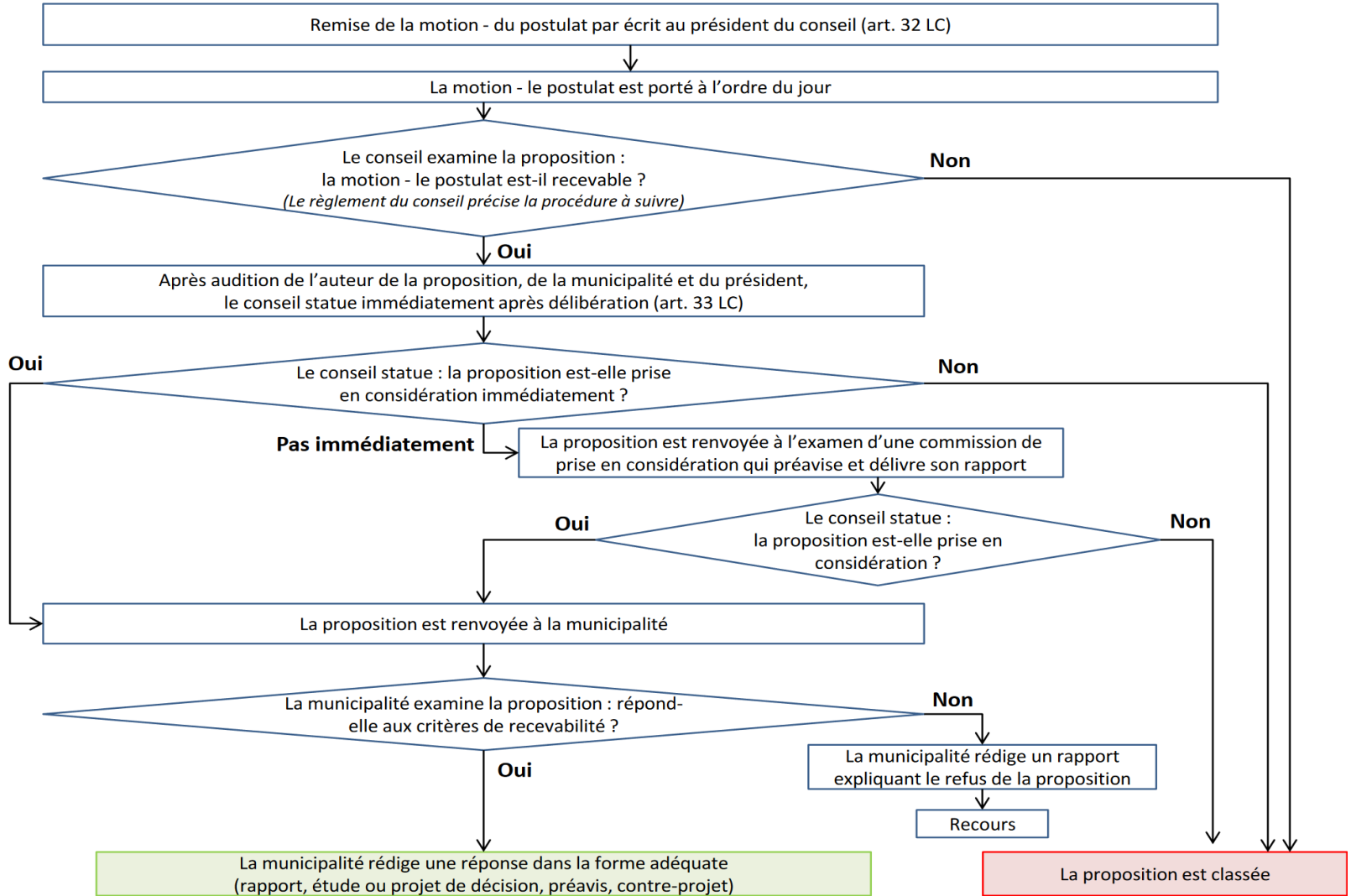


BASSINS



BASSINS

Traitement d'une motion - d'un postulat





BASSINS



Service des communes
et du logement

Traitement d'une interpellation

